



PREAVIS N°36/2024

de la Municipalité au Conseil communal

Demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Dr Combe

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Ce préavis fait suite au préavis (10/2022) validé par le Conseil communal, relatif à une demande de crédit d'étude pour la réalisation de l'initiative scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Verdeil.

Pour rappel, ce projet proposait de développer une communauté scolaire inclusive et de rapprocher une école primaire existante (le Collège de Prés-Clos à Roche) d'un établissement d'enseignement spécialisé (la Fondation Verdeil).

Suite au retrait de la Fondation Verdeil, qui a préféré prioriser d'autres actions, le préavis a dû être abandonné dans cette version (communication 01/2024).

La Municipalité, toujours convaincue de son intérêt et de la nécessité pour la commune d'avoir de nouvelles infrastructures pour l'accueil parascolaire, a recherché de nouveaux partenaires en collaboration avec la DGEO (Direction Générale de l'École Obligatoire). Un nouveau partenaire a été identifié, à savoir la Fondation Dr Combe, et c'est dans ce contexte que la Municipalité revient devant le Conseil communal avec une nouvelle demande de crédit d'étude.

OBJECTIFS DU PRÉAVIS

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit d'étude pour financer les études de faisabilité, l'organisation d'un concours en procédure ouverte et la préparation du projet lauréat jusqu'à la mise à l'enquête publique.

FONDATION DR COMBE

La Fondation Dr Combe a pour but de créer et d'exploiter une école et des structures pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap physique. L'École Spécialisée de La Cassagne accueille plus de 60 enfants de 4 à 18 ans, en situation de handicap physique. Sa mission principale, en tant qu'établissement spécialisé, est d'offrir à chaque élève un accompagnement et un suivi adaptés à ses besoins spécifiques. C'est pourquoi, au-delà de l'accompagnement pédagogique personnalisé, La Cassagne offre un suivi thérapeutique spécialisé pour répondre aux besoins de ses élèves.

Aujourd'hui, leurs locaux situés à Lausanne ne répondent plus à leurs besoins, que ce soit en termes d'infrastructures ou de capacités d'accueil. Dans une réflexion approfondie, le projet DUO représenterait donc une opportunité de délocaliser une partie de leurs élèves venant de la région, évitant ainsi des déplacements. De plus, cela leur permettrait d'élargir leur gamme de prestations pour inclure des élèves présentant d'autres types de pathologies (neuro-développementales), nécessitant un accompagnement thérapeutique complet et conséquent durant leur scolarité primaire.

ÉVOLUTIONS DU PROJET

Pour la partie concernant la commune et l'accueil parascolaire, aucune modification n'est nécessaire. En effet, les besoins de la commune demeurent inchangés, que ce soit en termes de volumes, de prestations ou de réglementation.

En ce qui concerne l'école spécialisée, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements par rapport au projet initial afin d'adapter les infrastructures aux besoins des enfants ayant des handicaps moteurs importants. Le volume global du projet restera inchangé et permettra la création de 9 classes avec des locaux de thérapie adaptés. Les espaces partagés restent également identiques.

Mais surtout ce qu'il est important de préciser, c'est que le sens du projet reste le même !

En effet, l'objectif est de créer un site scolaire comprenant deux écoles mais formant une seule communauté. Ce qui diffère du projet initial, c'est le type de handicap des enfants accueillis au sein de l'école spécialisée. La Fondation Verdeil accueille des enfants présentant divers retards de développement et d'apprentissage, tandis que la Fondation Dr Combe se concentre sur des jeunes ayant des handicaps physiques, avec ou sans troubles associés. Bien que les placements puissent parfois être flexibles selon les disponibilités, l'orientation est légèrement différente. Il s'agit ici majoritairement d'enfants ayant des fonctions cognitives préservées, mais dont le handicap les empêche de suivre une scolarité dans une école ordinaire.

Cela pourrait même faciliter la création de synergies entre les deux écoles sur de nombreux aspects. La Direction des écoles de Villeneuve a d'ailleurs réitéré son désir de faire avancer ce projet et a approuvé le nouveau partenariat ainsi que les nombreuses synergies possibles.

ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité a été réalisée par le bureau Shift mandaté par la Fondation Dr Combe. Ils se sont basés sur la première étude de faisabilité en adaptant les besoins aux spécificités de ce nouveau projet.

PROCÉDURES DE CONCOURS

Ce projet étant assujéti à la législation sur les marchés publics (montant > CHF 500'000), la mise en œuvre d'un concours pour la sélection du mandataire est un prérequis inéluctable afin de respecter les règles SIA en vigueur. Il existe différentes variantes possibles pour ce type de concours :

- le concours en procédure sélective ;
- le concours en procédure ouverte.

Ce projet étant financé à 80 % (de la partie Fondation Dr Combe) par la DGEO, celle-ci a été contactée pour approuver le type de concours. Cette dernière impose un concours en procédure ouverte, qui permet une plus forte concurrence, favorisant l'obtention de projets plus pertinents et mieux aboutis. C'est avec la mise en œuvre de cette procédure que les coûts de crédit d'études ont été calculés.

COUTS DU CRÉDIT D'ETUDE

Voici le détail des coûts pour la totalité du projet :

Etudes préliminaires	444'041 HT
Etude de faisabilité	0
Complément étude faisabilité	8'000
Procédure de concours ouverte (architecte + ingénieur)	436'041
Etude du projet	626'040 HT
Honoraires architecte	333'000
Honoraires ingénieur civil	73'260
Honoraires ingénieur électricien	36'630
Honoraires ingénieur CV	49'950
Honoraires sanitaire	39'960
Honoraires physicien du bâtiment	49'950
Honoraires architecte paysagiste	16'650
Honoraire ingénieur acoustique	9'990
Honoraires ingénieur AEAI	16'650
Autres honoraires et frais	54'000 HT
Honoraires géomètre, notaire	10'000
Autorisations, taxes, publications	24'000
Frais reproduction	20'000
Divers, réserve, arrondi	44'963 HT
Sous-total HT	1'169'044 HT
Total estimation crédit d'étude TTC 8.1%	1'263'737 TTC

Les montants varient légèrement de la dernière étude en fonction de l'expérience du bureau et des dernières réalisations effectuées. Le montant global reste similaire, excepté la TVA qui a augmenté entre temps.

La part de la commune, calculée en fonction du nombre de mètres carrés et du temps d'utilisation des espaces mixtes, représente 19.30% de la totalité du projet comme dans le précédent projet.

En appliquant cette même clé de répartition pour la partie étude, **il en résulte un montant de CHF 243'901**. Le montant du crédit d'étude du préavis 10/2022 s'élevait à CHF 243'180.00.

AMORTISSEMENT

Calculés sur la base d'un amortissement linéaire d'une durée de 10 ans. Le montant s'élève donc à CHF 24'390.10 par année dès la fin des travaux.

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 36/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Dr Combe ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 243'901.00 TTC pour financer les études de faisabilité, l'organisation d'un concours en procédure ouverte et la préparation du projet lauréat jusqu'à la mise à l'enquête publique
 2. de financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu.
 - 3 la Municipalité est autorisée à signer tous actes nécessités par les circonstances.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 12 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire municipale



A. Tulot



R. Duronio

Délégués de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique et Thierry Blanc, Municipal